

Le Biotin

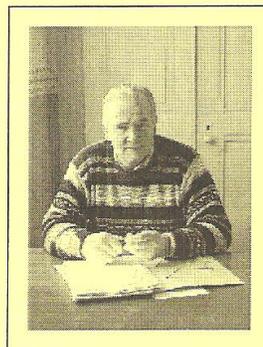


JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 19

MAIRIE

Liste du nouveau conseil municipal du Biot :

- Henri-Victor Tournier, Maire
- Nathalie Morand, 1^{ere} adjointe
- Yann Morand, 2^{ème} adjoint,
- Gilbert Adamec
- Christian Pignier
- Sébastien Cettour-Cave
- Frédéric Renevier
- Karine Rosset
- Gérard Thillier
- Philippe Bottu
- Yvette Guillerey.



Monsieur le Maire remercie la population de lui avoir accordé une grande majorité de suffrages dès le premier tour, ce qui permettra à toute l'équipe de travailler en toute sérénité afin de servir l'intérêt et le devenir de notre village.

La constitution des différentes commissions communales est consultable en Mairie.

Notre Conseiller Général, Denis Bouchet, a également été reconduit dans ses fonctions dès le premier tour. Le Conseil Municipal du Biot tient à lui adresser toutes ses félicitations.

PROJET DE CANTINE:

Dans le souci d'apporter encore plus de service à nos familles, la commune devrait être en mesure de proposer un service de cantine scolaire dès la rentrée de septembre 2008.

Par conséquent, et pour des raisons budgétaires, le service de navettes de 11h30 et 13h00 ne sera pas maintenu.

Les modalités relatives à ce service de cantine restent à définir durant l'été.

L'étude accompagnée est maintenue pour la rentrée, de 16h30 à 18h00.

Pensez à inscrire vos enfants en Mairie.

MAIRIE

PLU:

L'enquête publique a pris fin.

Le commissaire enquêteur va remettre son rapport contenant son avis sur les remarques qui lui ont été faites. Si tout va bien le PLU sera applicable à l'automne.

AU PONT DE GYS:

Le permis de construire a été signé par le préfet début juin pour les deux bâtiments.

Le cabinet d'architectes Vagnon, choisi par l'OPAC et la commune, prépare les appels d'offre.

Les travaux devraient débuter en septembre.

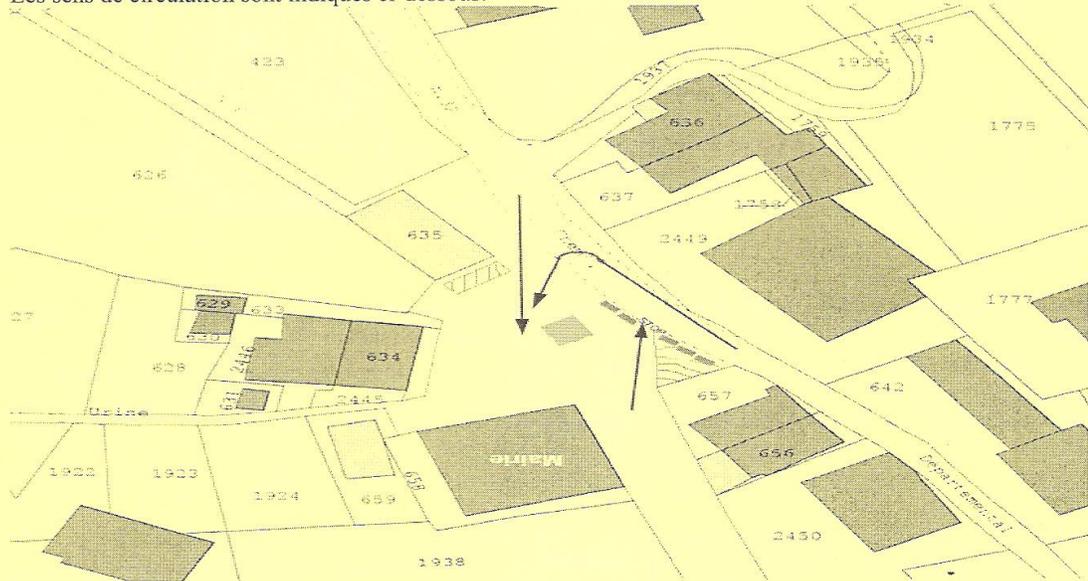
Les deux annexes seront mises en vente pour financer une partie de ces travaux.

DU NOUVEAU SUR LA PLACE DU VILLAGE :

Afin d'assurer une meilleure sécurité pour tous, la circulation va prochainement être modifiée sur la place du village.

Cet aménagement n'est pas définitif et pourra faire l'objet de modifications.

Les sens de circulation sont indiqués ci-dessous:



ATTENTION : Les jours de marché, afin que les véhicules ne traversent pas la place, l'accès à la boulangerie et au Clos Noir se fera par la route située entre les Landerirettes et la maison connue sous le nom de « la maison du Petit Fanfan ». Pour quitter la boulangerie les véhicules devront impérativement passer par les Rasses. Quant à ceux qui voudront se rendre à la Coudre, ils devront emprunter la route située sous la Mairie. Un arrêté a été pris en ce sens.

TRAVAUX A L'EGLISE :

Les travaux électriques pour le remise aux normes de l'église se termineront fin juillet.

Ces travaux nécessitent parfois des suspensions du réseau téléphonique de vos portables. Alors ne changez pas d'opérateur, tout reviendra bientôt dans l'ordre.

MAIRIE

URBANISME :

En septembre, le géomètre du cadastre et les élus feront le tour de chaque hameau pour relever les infractions aux permis de construire.

CIMETIERE :

Seize nouveaux caveaux ont été réalisés. Le tarif unitaire est de 2093 € TTC.
L'allée principale sera bientôt remise en état.

ASSAINISSEMENT :

Les travaux de conduite forcée pour le rejet des effluents du Corbier sont maintenant terminés.
Ces travaux ont été l'occasion d'élargir la route de la Touvière.

STATION D'EPURATION ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :

Les autorisations de passage sont quasiment toutes revenues en Mairie.
Les dossiers d'appels d'offre sont en phase préparatoire et les travaux devraient pouvoir être engagés à l'automne.

AIRE DE JEUX :

Suite à la visite de sécurité de l'Apave, l'aire de jeu située sous le terrain de tennis, s'est révélée non conforme aux normes en vigueur. L'accès en est donc interdit jusqu'à nouvel ordre.

BIBLIOTHEQUE:

Une subvention de 1500 euros, accordée par Savoie Biblio va permettre à notre bibliothèque municipale d'acheter environ deux cent nouveaux livres.
Dès qu'Ofélia et Dominique les auront couverts, vous pourrez les découvrir dans les rayonnages !

ENVIRONNEMENT

Mesdames, sans doute avez-vous déjà commencé votre ménage du printemps !!!
Voici quelques conseils pour nettoyer votre maison sans polluer.

Pour enlever le calcaire des évier et salles de bains

Le vinaigre blanc ! ce produit naturel est aussi efficace qu'un produit spécialisé, il est aussi non polluant, 10 fois moins cher et moins étouffant quand on l'utilise.

Utilisez le savon noir

Pour décaper en profondeur vos carrelages, dalles de pierre...sauf sur les terres cuites. Mais pas de contre-indications pour nettoyer les vitres, les sanitaires et enlever les taches de peinture sur les vêtements.
Entièrement naturel, c'est le produit incontournable pour faire le ménage.

Pour entretenir le bois

Utiliser la popote. Ce produit nourrit, désinfecte et enlève les traces de gras et d'eau (ex. ronds de verre).

Le jus de citron

Mélangé à du vinaigre, il nettoie et désinfecte les sanitaires, détartre et fait briller la robinetterie. Passé avec un coton sur la vannerie, il lui évite de jaunir. Quelques écorces séchées dans des sachets de mousseline repousseront les mites et autres insectes. Quelques rondelles posées sur le passage des fourmis les décourageront d'aller plus loin.

Pour nettoyer l'argenterie

Frotter avec du sel ou du produit vaisselle et un peu d'eau, ou passer sous l'eau avec soit de la levure chimique, soit du bicarbonate de potassium en frottant, renouveler l'opération autant de fois que nécessaire. On peut aussi frotter avec une brosse à dent et un peu de dentifrice. Remède ultime : faire bouillir de l'eau bouillante salée, envelopper les objets en argent dans du papier aluminium et les plonger dans l'eau. L'aluminium absorbera toutes les impuretés qui se décolleront de l'argent (système d'électrolyse).

D'autres petites astuces dans votre prochain BIOTIN...

VEHICULE HORS D'USAGE :



Une campagne d'information du grand public sur l'élimination des Véhicules Hors d'Usage (VHU) à été lancée le 14 avril 2008.

Afin de développer et de pérenniser cette filière de traitement de déchets, performante et pleinement inscrite dans la dynamique initiée par le Grenelle Environnement, cette campagne a pour but d'informer les détenteurs de leurs obligations et de faciliter l'identification des démolisseurs-broyeurs agréés.

La réglementation vise à garantir à la fois un stockage, un traitement dans de bonnes conditions environnementales et une traçabilité de chaque véhicule jusqu'à sa destruction finale. **Les propriétaires d'un véhicule hors d'usage ont obligation de céder celui-ci à des opérateurs (démolisseurs et broyeurs) agréés par les préfets, sous peine d'encourir deux ans d'emprisonnement et 7500€ d'amende.** La responsabilité du détenteur peut également être engagée si son véhicule, confié à une entreprise de démolition non agréée engendre une pollution des sols ou des eaux.

En France, environ 1,5 million de véhicules deviennent hors d'usage chaque année. Ils donnent lieu à une masse de déchets comprise entre 1,4 et 2 millions de tonnes. De nombreux véhicules sont encore abandonnés dans l'environnement ou confiés à des entreprises de dépollution non agréées. Actuellement, seuls 40% des déchets dangereux présents dans les VHU sont récupérés et recyclés.

Sur notre commune plusieurs véhicules ont été abandonnés dans la nature occasionnant à la fois une pollution visuelle et une pollution pour le milieu naturel. Leurs propriétaires indécents risquent donc de fortes amendes.

Entreprises agréées tout près de chez nous :

« Démolition Auto Daniel BOUJON »

Chef-lieu 74500 FETERNES

04 50 73 42 25

« SARL FLASH AUTO CASSE »

Sorcy 74550 ORCIER

04 50 73 94 94 ou 04 50 70 53 22

Pour + d'infos : recyclermavoiture.fr

MAIRIE

La mairie sera fermée les samedis suivants :

12 juillet
16 août
13 septembre
18 octobre
10 novembre
26 décembre
27 décembre

ETAT CIVIL

Il nous a quitté :

- **Louis ISNARD**, décédé le 25 février 2008 dans sa 82ème année à Saint Jean d'Aulps

Naissances:

- **Sarafina LOW** née le 31 janvier 2008, fille de Ian et Annabelle Low domiciliés à Gys
- **Janis KLEIN** : né le 21 mars 2008, fils de Xavier Klein et Valérie Jehanno domiciliés à l'Arbettaz
- **Quentin LUCOTTE** : né le 22 mars 2008, fils de David Lucotte et Gulsemin Kaya domiciliés au chef lieu
- **Lilly COOK** : née le 25 mars 2008, fille de Franklin Cook et Julie Charpentier domiciliés à l'Arbettaz
- **Finlay ADAMEC**, né le 25 avril 2008, fils de Olaf et Sarah Adamec domiciliés au Corbier

Mariages :

- **Frédéric Renevier et Nathalie Josse** « Col du Corbier » le 7/06/08
- **Olivier Laurent et Bérangère Hauet** « Rumilly » le 21/06/08
- **Marc Dasriaux et Valérie Vulliez** « Chef lieu » le 21/06/08

INFOS UTILES :

Mairie : Tél/Répondeur : 04.50.72.12.06

NOUVEAUX HORAIRES JUIN 2008 :

Horaires d'ouverture au public :

Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h

- Permanence des élus :

Le Samedi matin de 10h à 12h

- Permanence de Mr le maire :

Samedi matin de 10h30 à 12h

Et tous les jours à partir de 11h sur rendez-vous

Bibliothèque : Tél /Répondeur: 04.50.72.13.60

NOUVEAUX HORAIRES JUIN 2008 :

Lundi 14h à 16h30

Jeudi 15h à 18h

L'Agence postale communale : Tél/Répondeur : 04.50.72.13.60

Horaires d'ouverture du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h15

Déchetterie : horaires d'été (15/04 au 15/10)

Mercredi 8h à 12h et 13h à 17h

Samedi 9h à 12h et 13h à 18h

PETIT RAPPEL :



Arrêté

OBJET : ENTRETIEN DES PROPRIETES ET DES PLANTATIONS
N° SAVOIE

Nous, Maire de la Commune de LE BIOT
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le
19 JUL. 2004

Considérant qu'il y a lieu de régler le dépôt de matériaux sur les parcelles limitrophes des habitations et des hameaux ;
Considérant qu'il y a lieu de régler le fauchage et l'élagage des plantations en limite de propriété, et en bordure de voirie,

ARRETONS

Article 1 : Toutes les parcelles situées en limite des habitations et aux entrées et abords du village devront être entretenues par leurs propriétaires.
Elles ne devront pas être utilisées comme dépôt de matériaux ou décharge.

Article 2 : L'élagage des arbres et le fauchage en limite de propriété et en limite de voirie communale et départementale devra être effectué par le propriétaire afin de préserver de bonnes conditions de sécurité pour la circulation automobile.

Article 3 : La tonte des pelouses est interdite le Dimanche

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous Préfet de THONON Les bains,
- Monsieur le Chef de Gendarmerie de ST JEAN d'AULPS

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cet arrêté est d'application immédiate.

LE BIOT LE 23 Juin 2004
le Maire,
Fabrice DESCHAMPS



COMITE DES FETES ET CULTURE DU BIOT

Le comité des fêtes du Biot, vous donne rendez vous aux prochaines manifestations prévues cet été :

Reprise des Marchés de l'été du 15 juin 2008 au 24 août 2008

Les commerçants présents vous proposeront, fruits, légumes, fromages, charcuterie, pizzas, traiteur, produits régionaux, Artisan fleuriste, peinture sur bois, bijoux fantaisies.....

Samedi 19 juillet 2008 : Grande fête au village
Dès 20H00 soirée repas
Suivi d'un bal avec l'orchestre Interférences (5 musiciens, 1 chanteuse)
Feux d'artifices

Dimanche 17 Août 2008 : FOIRE A TOUT
Renseignements et inscriptions au 04 50 72 12 28 Office du tourisme

Suite à la réussite du repas d'automne de l'année dernière (cross le même jour) celui ci sera reconduit cette année en septembre ou octobre, date à définir avec l'Association des parents d'élèves.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes, Biotins, habitants de la vallée et touristes, qui participent aux différentes manifestations, l'équipe vous donne donc rendez vous cet été !!!!!

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES et OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE D'AULPS :

Elections de la CCVA du 15 avril 2008

- Présidente : Jacqueline GARIN
- 1^{er} Vice-président : Jean-Claude MORAND
- 2^{ème} Vice-président : Marie-Thérèse CHARNAVEL
- 3^{ème} Vice-président : George LAGRANGE
- 4^{ème} Vice-président : Gilbert ADAMEC
- 5^{ème} Vice-président : Sophie MUFFAT

Elections de l'OTVA du 13 mai 2008

- Président : George LAGRANGE
- 1^{er} Vice-président : Gilbert ADAMEC

Le Biotin

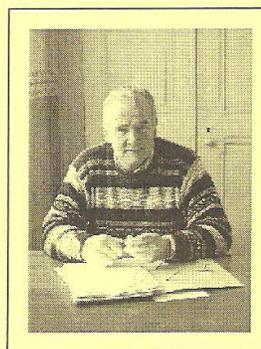


JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 19

MAIRIE

Liste du nouveau conseil municipal du Biot :

- Henri-Victor Tournier, Maire
- Nathalie Morand, 1ere adjointe
- Yann Morand, 2ème adjoint,
- Gilbert Adamec
- Christian Pignier
- Sébastien Cettour-Cave
- Frédéric Renevier
- Karine Rosset
- Gérard Thillier
- Philippe Bottu
- Yvette Guillerey.



Monsieur le Maire remercie la population de lui avoir accordé une grande majorité de suffrages dès le premier tour, ce qui permettra à toute l'équipe de travailler en toute sérénité afin de servir l'intérêt et le devenir de notre village.

La constitution des différentes commissions communales est consultable en Mairie.

Notre Conseiller Général, Denis Bouchet, a également été reconduit dans ses fonctions dès le premier tour. Le Conseil Municipal du Biot tient à lui adresser toutes ses félicitations.

PROJET DE CANTINE:

Dans le souci d'apporter encore plus de service à nos familles, la commune devrait être en mesure de proposer un service de cantine scolaire dès la rentrée de septembre 2008.

Par conséquent, et pour des raisons budgétaires, le service de navettes de 11h30 et 13h00 ne sera pas maintenu.

Les modalités relatives à ce service de cantine restent à définir durant l'été.

L'étude accompagnée est maintenue pour la rentrée, de 16h30 à 18h00.

Pensez à inscrire vos enfants en Mairie.